

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 4 septembre 2009
(convocation du 26 août 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Quatre Septembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. BRON Jean-Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques jusqu'à 10 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard jusqu'à 10 h 15
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 00
M. MAURRAS Franck à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. PIERRE Maurice

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 10
M. DAVID Yohan à Mme. PARCELIER Muriel
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 05
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h
M. MANGON Jacques à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUANCARD Denis à M. RAYNAL Franck

EXCUSE : M. DANJON Frédéric

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Bordeaux - Aménagement de la ZAC Ravesies Nord - Travaux de voirie et aménagement d'espaces publics - Marché de travaux n°08180U - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la réalisation de l'opération de la Zone Aménagement Concertée RAVESIES, située sur la commune de Bordeaux, sur la ceinture des boulevards et de la place Ravesies.

Conduite en régie par la Communauté Urbaine de Bordeaux, cette opération a pour objectif de contribuer à la remise en valeur du secteur de Bordeaux Nord qui connaît de profondes mutations.

Après appel d'offres ouvert, la Communauté Urbaine de Bordeaux a attribué à l'entreprise FAYAT ENTREPRISE TP, par marché 08180U en date du 30 mai 2008, le marché de travaux « de voirie et d'aménagement d'espaces publics » dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Ravesies Nord à Bordeaux, pour un montant de 749 076,90 € HT soit 895 895,97 € TTC.

Lors de la préparation de cette opération, il a été relevé par les services, d'une part, quelques erreurs matérielles au niveau du bordereau de prix, des articles non indicés et d'autre part au niveau du Cahier des Clauses Administratives Particulières, l'absence d'un index de révision des prix. Ces adaptations administratives ont fait l'objet de l'avenant n°1, le coût du marché restant inchangé.

Dans le cadre de l'exécution de cette opération, il s'avère que le point d'avancement actuel de l'édification des constructions, par des aménageurs privés, notamment sur les îlots 16, 17 et 18, ne permet pas de réaliser les voiries et les espaces publics considérés, rue Chanoine Vidal section Sud, rue Lannelongue section Ouest et rue Chanoine Vidal section Nord. Afin d'éviter, durant les travaux de construction des bâtiments des lots jouxtant la rue du Chanoine Vidal, la dégradation des aménagements de voirie qui auraient été réalisés, il a donc été décidé de surseoir à la mise en œuvre des travaux de voirie, jusqu'à l'achèvement de ces édifices.

La gestion de la commercialisation des îlots ne relevant pas de la responsabilité du titulaire du marché, il s'avère nécessaire de décomposer le marché en phases distinctes et décalées dans le temps.

D'autre part, la nature du sous-sol rencontrée sous la voie nouvelle, nous constraint à renforcer la couche de fondation de celle-ci. Néanmoins, cette plus value est compensée par d'autres moins values réalisée sur le chantier (en particulier sur le poste clôture). Cette prestation nous conduit à prévoir les prix nouveaux correspondants.

Le bilan financier du chantier, montre un dépassement du montant initial des travaux d'environ 9 918,00 € HT, dû à une amenée et un repli de matériel pour les 3 phases distinctes à réaliser ultérieurement, ce qui représente une augmentation de 0,13 % de la masse des travaux pour une montant de marché initial de 749 076,90 € HT.

La dépense en résultant, sera imputée sur le budget principal sur le chapitre 23 – article 2315 – fonction 900 – CRB D710 – programme DB12, sur l'exercice 2009.

L'ensemble de ces adaptations fait l'objet de l'avenant n°2.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet est consultable par les Elus Communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés – 6^{ème} étage.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, à :

- signer l'avenant n°2,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 4 septembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL DUCHENE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 SEPTEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 15 SEPTEMBRE
2009